

ANNEXE XVIII
(*article 64*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU
RÈGLEMENT R.V.Q. 1701

CHAPITRE I

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC DU COTEAU SAINTE-
GENEVIÈVE, SECTEUR DE CITÉ VERTE PHASE 1, DE
L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU

1. Le projet d'aménagement du parc du Coteau Sainte-Genève dans le secteur de la Cité Verte, phase 1, comprend les travaux suivants : nivellement du site, sentiers, murets de soutènement, plantations, garde-corps, ouvrages de gestion des eaux de pluie, clôtures, éclairage, engazonnement, mobilier et autres travaux complémentaires et connexes.

2. Le projet décrit à l'article 1 nécessite l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en aménagement et en ingénierie nécessaires à la préparation des études préparatoires, des plans préliminaires ainsi que des plans et devis finaux, à la surveillance de chantier, au contrôle budgétaire et au contrôle des matériaux et de la qualité des travaux, ainsi que tout autre suivi requis pour leur réalisation.

TOTAL : 171 741,86 \$